

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00090

**CONTRAT VERT ET BLEU (2016-2020) – LANCEMENT DES ACTIONS EN 2016
SOUS MAITRISE D'OUVRAGE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET
SOLLICITATION DES SUBVENTIONS**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Bernard LAGET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 08 avril 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160219-D20160009010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160408

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

CONTRAT VERT ET BLEU (2016-2020) – LANCEMENT DES ACTIONS EN 2016 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET SOLLICITATION DES SUBVENTIONS

Suite à la délibération du Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole, en date du 10 septembre 2015, entérinée par celle du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes du 16 octobre 2015, un programme d'actions en faveur de la préservation et de la restauration de la Trame Verte et Bleue (TVB) a été contractualisé entre les deux parties.

La candidature à un nouveau Contrat Vert et Bleu 2016-2020 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sera effective dès cette année suite à la signature du Contrat.

Saint-Etienne Métropole portera le Contrat Vert et Bleu et assurera le portage de la mise en œuvre du programme d'actions tout en représentant l'ensemble des collectivités et EPCI engagés dans le contrat.

Elle s'engage à assurer :

- la réalisation des opérations prévues dans le programme d'actions, dont elle aura la maîtrise d'ouvrage, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de chacun des exercices comptables,
- le suivi et le pilotage du contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires.

Ce contrat se définit par un programme d'actions intitulé « **Contrat Vert et Bleu** » portés par 12 maîtres d'ouvrage distincts dont Saint-Etienne Métropole. Il se décompose en 4 volets :

- 1- volet « Etudes »,
- 2- volet « Animation »,
- 3- volet « Urbanisme »,
- 4- volet « Travaux ».

Les actions qui vont démarrer dès cette année 2016 (première année de contractualisation) et se poursuivront les années suivantes doivent faire l'objet d'une délibération autorisant leur engagement, décrivant leur plan de financement et les recettes attendues.

L'ensemble de ce programme est présenté en annexe ci-jointe.

Les demandes de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des Fonds européens seront sollicitées à hauteur de 80 % des dépenses prévisionnelles. Une instruction spécifique par financeurs et par action sera réalisée.

Pour l'investissement, les crédits correspondant sont inscrits dans le budget d'investissement 2016 de la Direction développement durable. Pour les dépenses de fonctionnement, il s'agit de frais de communication, de conventions partenariales dans le budget du développement durable, et de charges de personnel dans le budget ressources humaines.

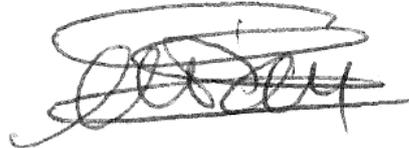
Ce programme pour l'année 2016 est susceptible d'évoluer en fonction d'éventuelles contraintes techniques et financières.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le programme d'actions 2016 du contrat Vert et Bleu,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter toutes les subventions inhérentes à ce programme d'actions, en maîtrise d'ouvrage communautaire, et à signer les conventions ou arrêtés attributifs de subvention.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

ANNEXE :

Pour 2016, les actions sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole seront engagées soit en régie, soit par le biais de convention de partenariat, ou encore sous forme de marchés publics et porteront sur les quatre volets suivants :

1- Volet « Etudes » du Contrat Vert et Bleu :

ETU 1 - Définir le schéma Trame verte et bleue (TVB) stratégique de Saint-Etienne Métropole

Saint-Etienne Métropole identifie et formalise actuellement sa politique TVB d'agglomération. Pour se faire, un travail cartographique présentant les réservoirs de biodiversité et les corridors à différentes échelles sera réalisé.

Ce travail servira à hiérarchiser les secteurs d'interventions en terme de préservation et de restauration, en pointant notamment les points de blocages prioritaires et espaces contraints sur lesquelles Saint-Etienne Métropole veut intervenir en priorité.

La dépense prévisionnelle de l'action est estimée à 30 000 € avec des subventions attendues de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 30 % et du FEDER de 50 %.

ETU 2 – Définir une méthode d'évaluation itérative

Les contrats corridors sont soumis à évaluation pour vérifier la pertinence et l'efficacité des actions identifiées et financées.

Néanmoins, afin de faciliter le management du contrat et de ses multiples actions, il apparaît nécessaire et pertinent de proposer une démarche d'évaluation itérative permettant de faire des points d'étape réguliers en cours d'action.

La dépense prévisionnelle de l'action est estimée à 15 075 € avec des subventions attendues de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 30 % et du FEDER de 50 %.

ETU 5 – Réaliser des inventaires d'éléments paysagers support de biodiversité en milieu urbain pour asseoir les continuités écologiques

La thématique de la nature en ville présente un intérêt majeur dans les nouvelles politiques de la ville, mais nécessite de nouvelles connaissances.

Cette action consiste donc à identifier l'ensemble des éléments favorables à la restauration des continuités écologiques en contexte urbain sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, d'identifier les démarches qui peuvent être mises en place pour développer les connaissances et de mettre en cohérence les différents travaux menés actuellement (travail de la Ville de Saint-Etienne sur la nature en ville par exemple).

Les inventaires détermineront des zones à enjeux « non construites et favorable à une reconnexion écologique » (prioritairement les friches, les parcs urbains, les délaissés de voiries, les terrains miniers...).

La dépense prévisionnelle de l'action est estimée à 25 000 € avec des subventions attendues de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 40 % et du FEDER de 40 %.

ETU 7 – Identifier la stratégie à mener en secteurs fragmentés présentant un enjeu majeur vis-à-vis des continuités écologiques

Le territoire de Saint-Etienne Métropole présente bon nombre de secteurs de blocage des fonctionnalités écologiques qui nécessiteraient un travail de restauration.

Pour ce faire, un premier travail d'identification, de qualification et au final de hiérarchisation des secteurs potentiels de restauration (mettant en parallèle l'enjeu écologique et la facilité de mise en œuvre) sera réalisé.

Ces zones sont situées dans des secteurs fortement urbanisés ou la franchissabilité des obstacles par la faune est très précaire.

La dépense prévisionnelle de l'action est estimée à 30 000 € avec des subventions attendues de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 30 % et du FEDER de 50 %.

2- Volet « Animation » du Contrat vert et Bleu :

ANI 1 – Mettre en place une stratégie de sensibilisation des élus et du grand public et la mettre en œuvre

Afin de concrétiser la politique TVB de Saint-Etienne Métropole, il est nécessaire de proposer un plan stratégique de sensibilisation adaptée à différents publics. Ce plan devra identifier les objectifs, les cibles (élus, techniciens, population, agriculteurs...) et les moyens techniques mis en place pour permettre de partager la connaissance et la compréhension de ces enjeux aux acteurs du territoire.

La dépense est affectée au temps passé par le poste en place (« chargé de mission Sensibilisation»). La subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est de 20 % et du FEDER de 50 %.

La dépense prévisionnelle de l'action est estimée à 93 000 € avec des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 30 % et du FEDER de 50 %.

ANI 2 – Apporter une ingénierie technique et scientifique aux porteurs d'action

Cette action découle directement de l'action ANI 1 et doit permettre d'apporter le soutien nécessaire aux partenaires de Saint-Etienne Métropole suite à leur sensibilisation sur le sujet et leur engagement concret.

La diffusion de la stratégie TVB de Saint-Etienne Métropole facilitera l'appropriation de cette thématique nouvelle.

La dépense prévisionnelle de l'action est estimée à 50 000 € avec des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 30 % et du FEDER de 50 %.

ANI 3 – Réaliser des retours d'expérience sur les démarches TVB

La réussite de la politique trame verte et bleue passe notamment par la mise en synergie des stratégies et initiatives inhérentes à ces enjeux. Le territoire de Saint-Etienne Métropole est riche de diverses expériences sur le sujet portées par bon nombre d'acteurs. Il semble donc nécessaire de proposer une action permettant de lister et d'organiser l'ensemble de ces actions pour favoriser leur cohérence et pour permettre au porteur du contrat de proposer un message clair et fondateur auprès des élus et des services concernés.

La dépense est affectée au temps passé par le poste en place (« chef de projet Contrat Vert et Bleu »). La subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est de 20 % et du FEDER de 50 %.

ANI 4 – Animer suivre et participer à l'évaluation de la mise en œuvre du CVB

Cette action permettra le financement des postes de Chef de projet coordinateur du projet du Contrat Vert et Bleu, et de responsable administratif et financier.

La dépense est affectée au temps passé par les postes en place. La subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est de 20 % et du FEDER de 50 %.

3- Volet « Urbanisme » du Contrat vert et Bleu :

URB 1 – Produire un guide-boite à outils TVB présentant la stratégie TVB d'agglomération et sa déclinaison opérationnelle

L'approfondissement du guide visant à présenter la stratégie TVB d'agglomération (porté à connaissance et intégration dans le projet du PLUi) et à accompagner Saint-Etienne Métropole sur ses compétences propres, et les communes à prendre en compte ces enjeux. Cet outil aura vocation à devenir la boite à outil des politiques de Saint-Etienne Métropole sur les continuités écologiques.

Ce guide pourra se décliner non seulement vis-à-vis de la planification mais aussi pour l'ensemble des possibilités d'intégration de la TVB (travaux, gestion, aménagement...). Ce guide s'appuiera sur le guide paru à l'automne 2015 et deviendra la boite à outil de la politique TVB de Saint-Etienne Métropole.

La dépense prévisionnelle de l'action est estimée à 25 000 € avec des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 30 % et du FEDER de 50 %.

URB 2 – Accompagner des opérations pilotes sur le développement nouvelles formes urbaines intégrant les continuités écologiques

L'accompagnement d'opérations pilote sur les nouvelles formes urbaines, l'intégration de la végétalisation, la gestion du cycle de l'eau... semble nécessaire. Cette action doit permettre de proposer de l'ingénierie urbaine au service du cadre de vie en réfléchissant à diverses thématiques (intégration du coefficient de biotope, intégration du chemin de l'eau, réflexion sur les séparations potentielles de propriété, intégration des espaces publics, toits végétalisés...).

Il est proposé de réaliser un projet de "vitrine" en regards croisés architecte/urbaniste/écologue pour une opération immobilière intégrant au mieux la TVB en milieu urbain sur une commune volontaire.

La dépense prévisionnelle de l'action est estimée à 100 000 € avec des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 20 % et du FEDER de 50 %.

URB 3 – Finaliser le développement d'un outil géomatique évolutif de mise à disposition des données TVB

Pour appuyer la politique TVB portée par Saint-Etienne Métropole dans le cadre de son schéma stratégique, la mise en place d'un outil informatique de modélisation de la trame verte et bleue est nécessaire.

Cet outil doit permettre d'identifier au 1/25 000 les différentes composantes écologiques du territoire.

Il reprendra les éléments issus des travaux précédents sur le territoire à la fois par les missions d'EPURES, d'Ecovia et les inventaires réalisés dans le cadre du précédent Contrat Corridor 2011-2015 et de l'actuel.

La dépense prévisionnelle de l'action est estimée à 43 920 € avec des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 30 % et du FEDER de 50 %.

URB 4 – Identifier une méthodologie pour la déclinaison de la trame verte et bleue à échelle parcellaire

A partir du schéma stratégique TVB, Saint-Etienne Métropole doit mettre en place un protocole de déclinaison de la cartographie à échelle parcellaire pour permettre aux territoires d'intégrer la prise en compte de la TVB dans les PLU qu'ils soient locaux ou intercommunaux. Cette méthode sera co-construite afin de la partager par l'ensemble des décideurs locaux et la mettre en œuvre de manière opérationnelle.

Cette méthodologie devra permettre de décliner à échelle parcellaire à la fois les composantes écologiques d'enjeux de Saint-Etienne Métropole (identifier dans le cadre de l'action ETU 2) que celles d'enjeu communal nécessitant un travail de terrain, au cas par cas, en fonction des calendriers d'avancement des PLUs (à coupler avec ETU 5).

La dépense prévisionnelle de l'action est estimée à 40 000 € avec des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 30 % et du FEDER de 50 %.

URB 5 – Poursuivre l'accompagnement des territoires pour intégrer la TVB dans les documents d'urbanisme

Le contrat précédent a permis de mettre en place une action d'accompagnement des communes en cours de révision de leur PLU pour les aider à intégrer la TVB dans leur document d'urbanisme. Cette action a permis d'accompagner un certain nombre de communes situées dans les corridors d'enjeux régionaux, mais également d'autres communes de Saint-Etienne Métropole.

Cet accompagnement sera de portée pédagogique et permettra de nourrir la méthodologie et les outils de prise en compte de la TVB dans les projets de développement des territoires. La prise en compte de la biodiversité était réglementairement une composante à intégrer.

Les retombées de cette action semblent majoritairement positives et nécessite donc d'être poursuivie pour les communes n'ayant pas encore été accompagnée, en attendant la mise en place de la démarche PLUi.

La dépense est affectée au temps passé par le poste en place (« chargé de mission Planification »). La subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est de 20 % et du FEDER de 50 %.

La dépense prévisionnelle de l'action est estimée à 90 000 € avec des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 30 % et du FEDER de 50 %.

4- Volet « Travaux » du Contrat Vert et Bleu :

TRA 1 – Poursuivre la reconstitution d'éléments naturels dans les secteurs prioritaires

L'identification des secteurs à enjeux lors de l'élaboration du schéma stratégique TVB de Saint-Etienne Métropole et le travail cartographique complémentaire permettront d'identifier les secteurs pour lesquels la restauration et la reconstitution d'éléments naturels semblent primordiales. Ces travaux pourront être de la reconstitution de ripisylve, de la création de mares, de la création de linéaire de haies, ou toutes autres actions permettant de reconnecter ces espaces.

La dépense prévisionnelle de l'action est estimée à 250 000 € avec des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 30 % et du FEDER de 50 %.

TRA 7 – Accompagner les opérations pilotes de restauration et de valorisation de la TVB

Dans une logique de lier davantage les politiques urbaines et le cadre de vie, il est important de redonner sa place à la nature et à la végétation dans les secteurs urbains. L'intégration de la nature en ville est d'ores et déjà intégrée dans des projets exemplaires sur le territoire de Saint-Etienne Métropole mais il semble nécessaire d'aller encore plus loin et d'imaginer des solutions novatrices pour restaurer la trame verte et bleue en milieu urbain.

De fait, la mise en place d'opérations pilotes permettant de tester des solutions très opérationnelles ayant valeur d'exemple doit faire partie des actions à accompagner. Ces opérations pourront toucher plusieurs thématiques :

- réduction des îlots de chaleur par réduction de la minéralité des sols et la végétalisation dans un souci de reconnexion,
- connexion de la trame aquatique et des eaux de ruissellement (ouvrage, végétalisation des berges...),
- modes doux et aménités (coupellé avec une dimension continuités écologiques),
- place de la nature férale en ville (friche urbaine laissée en développement naturel volontaire),
- gestion différenciée, préconisations choix des végétaux,
- aménagement pour la faune...

La dépense prévisionnelle de l'action est estimée à 75 000 € avec des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 20 % et du FEDER de 50 %.